

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 517 700 Fax:5130 36  
website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

AD6576

**CONSEIL EXÉCUTIF**  
**Vingtième session ordinaire**  
**23 - 27 janvier 2012**  
**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/687(XX) i**  
Original : Anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LA REFORME DES STRUCTURES**

## RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LA REFORME DES STRUCTURES

### A. INTRODUCTION

1. Il convient de rappeler que le Conseil exécutif, par sa Décision EX.CL/Dec.602 (XVIII) de janvier 2011 et sa décision EX.CL/Dec.646 juillet 2011 a demandé au COREP, par le biais de son Sous-comité sur la réforme des structures d'examiner et soumettre des propositions pour les structures des organes de l'Union, ainsi que les autres propositions de structures de la Commission, qui n'ont pas été examinées par le Sous-comité. Dans le cadre de la mise en oeuvre des directives du Conseil exécutif, les réunions du Sous-comité ont été convoquées plusieurs fois, cependant, en raison des difficultés logistiques, de la tenue des réunions continues du COREP et d'autres contraintes, le Sous-comité a commencé ses réunions du 9 au 28 décembre 2011.

2. La réunion du Sous-comité sur la réforme des structures était présidée par S.E. M. Pierre Juste MOUNZIKA-NTSIKA, Ambassadeur de la République du Congo en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine.

### B. MEMBRES DU BUREAU

3. Le Bureau du Sous-comité sur la réforme des structures est composé des membres ci-après :

- |                       |                                 |
|-----------------------|---------------------------------|
| • République du Congo | Président                       |
| • Burkina Faso        | 1 <sup>er</sup> Vice-président  |
| • Tanzanie            | 2 <sup>ème</sup> Vice-président |
| • Angola              | 3 <sup>ème</sup> Vice-président |
| • Égypte              | Rapporteur                      |

### C. PARTICIPATION

4. Les membres du Sous-comité suivants ont participé aux réunions : Angola, Burkina Faso, Congo, Égypte, Éthiopie, Kenya, Libye, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, Tanzanie et Zimbabwe.

5. La Commission était représentée par le Directeur de l'administration et de la gestion des ressources humaines. Le Commissaire en charge des affaires économiques a participé à la session du Sous-comité sur l'examen de la structure proposée de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD).

6. Les représentants de l'Agence du NEPAD, du Parlement panafricain (PAP), du Conseil consultatif de lutte contre la corruption et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) ont assisté aux sessions du Sous-comité en ce qui concerne leurs structures respectives.

## **D. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

7. Le Président du Sous-comité a remercié les États membres pour leur participation et s'est félicité de la présence du Commissaire en charge des Affaires économiques. Il a rappelé au Sous-comité le vaste programme dont il est saisi et le délai restreint dont il dispose pour l'examiner. Il a exhorté tous les membres à participer activement afin de parvenir à un consensus et présenter le rapport au COREP à temps.

## **E. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour suivant :

- a. Ouverture de la Réunion
- b. Organisation des travaux
- c. Examen des propositions de structure par les organes de l'UA et la Commission :
  - i. Examen de la structure de l'Agence du NEPAD ;
  - ii. Examen des propositions de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) ;
  - iii. Examen des propositions du PAP ;
  - iv. Examen des propositions du MAEP ;
  - v. Examen des propositions de structures du Conseil consultatif de lutte contre la corruption ;
  - vi. Examen des nouvelles propositions de la Commission de l'UA.
- d. Questions diverses ;
- e. Adoption du rapport du Sous-comité

## **F. EXAMEN DES STRUCTURES DE L'AGENCE DE PLANIFICATION ET DE COORDINATION DU NEPAD (AGENCE DU NEPAD)**

9. En présentant ce point, le Commissaire en charge des Affaires économiques a informé le Sous-comité que lors d'une réunion, la Commission avait examiné les propositions de l'Agence du NEPAD en vue d'éviter le chevauchement des fonctions, compte tenu, en particulier, de la décision de la Conférence d'intégrer l'Agence du NEPAD dans la Commission de l'UA comme un organe technique et de la doter du capital humain nécessaire pour lui permettre de s'acquitter du mandat suivant :

- a. faciliter et coordonner la mise en œuvre des programmes et des projets continentaux et régionaux ;
- b. mobiliser les ressources et travailler en collaboration avec les partenaires pour appuyer la mise en œuvre des programmes et des projets prioritaires de l'Afrique ;
- c. mener et coordonner la recherche et la gestion du savoir ;

- d. assurer le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre des programmes et des projets ;
- e. assurer le plaidoyer de la vision, de la mission et des principaux objectifs de l'Union africaine.

10. À la lumière de ce qui précède, la Commission a proposé des amendements sur la proposition de structure de l'Agence du NEPAD avec les justifications nécessaires lors des travaux du Sous-comité.

11. Le Directeur de l'administration et de la gestion des ressources humaines de la Commission de l'UA a apporté les précisions supplémentaires sur la nécessité d'examiner les propositions. Il a rappelé les rapports de la réunion du Sous-comité du COREP sur le NEPAD, qui s'est tenue le 31 mai 2011, et qui a notamment fait les recommandations suivantes :

- harmonisation de la structure conformément à la classification des postes et des grades de la Commission ;
- réduction des postes proposés à un nombre raisonnable et étalement des recrutements sur une longue période ; et
- rationalisation des effectifs appropriés de la structure de l'Agence du NEPAD en vue de la rendre compétitive en tenant compte des capacités financières réelles de l'Union.

12. Le Directeur de l'administration et de la gestion des ressources humaines a souligné que la structure proposée devrait être alignée sur les principales fonctions stratégiques de l'Agence du NEPAD, et que les principales fonctions de gestion devraient revenir au personnel de base de l'Agence, et qu'ils ne devraient pas faire partie des postes financés par les partenaires, cela permettra aux États membres de s'appropriier pleinement ses programmes. Il a ajouté que les postes financés par les partenaires concerneraient principalement les programmes et les projets.

13. La représentante de l'Agence du NEPAD a présenté les propositions de la structure en détail, sur la base des discussions avec le Commissaire en charge des Affaires économiques, par la suite, les propositions ont été examinées en tenant compte des suggestions de la Commission. Elle a rappelé le nouveau mandat de l'Agence du NEPAD, sa structure provisoire actuelle, les incidences financières liées à la structure proposée et le plan de mise en œuvre de la structure sur une période de quatre (4) ans.

14. Après ces exposés, le Sous-comité a procédé à l'évaluation et à l'examen de la structure proposée de l'Agence du NEPAD, et a invité les représentants de la Commission et de l'Agence du NEPAD à apporter les clarifications nécessaires. Après une évaluation minutieuse de la structure de l'Agence du NEPAD, le Sous-comité a décidé de n'examiner que les postes de base de l'Agence du NEPAD, qui seraient financés par le budget ordinaire de la Commission, avec les contributions des États

membres. Ces postes comprennent toutes les fonctions de gestion de base de l'Agence du NEPAD. Le Sous-comité a décidé de ne pas examiner les postes financés par les partenaires.

15. C'est sur cette base que le Sous-comité a examiné la structure de l'Agence du NEPAD réorganisée en directions, divisions et unités avec les ressources humaines appropriées en tenant compte de la nécessité d'éviter les doubles emplois, les contraintes financières auxquelles fait face l'Union et de démarrer avec une structure légère et efficace. Le Sous-comité a donc recommandé au Comité des représentants permanents (COREP) d'adopter la structure de l'Agence du NEPAD ci-après, ainsi que les recommandations faites pour accompagner sa mise en œuvre.

## RECOMMANDATIONS SUR LA STRUCTURE DE L'AGENCE DU NEPAD

16. Le Sous-comité sur la réforme des structures recommande ce qui suit :

**RECOMMANDATION 1 :** Structure de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD)

### A. BUREAU DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'AGENCE DU NEPAD

Nombre de postes	Titre du poste	Professionnels (P)	Services généraux (GS)	Source de financement	
				Principale source (CF)	Partenaires (PF)
<b>BUREAU DU DIRECTEUR EXÉCUTIF</b>					
1	Directeur exécutif	Élu politique		CF	
1	Assistant personnel du Directeur exécutif	P3		CF	
1	Secrétaire particulier du Directeur exécutif		GSA5	CF	
1	Assistant administratif		GSA5	CF	
1	Chauffeur		GSB6	CF	
2	Personnel de maison		GSB7	CF	
7	<i>Total partiel</i>	2	5		
<b>I. DIVISION DE LA COORDINATION</b>					
1	Coordonateur-Bureau du Directeur exécutif	P5		CF	
1	Fonctionnaire principal chargé du protocole	P3		CF	
1	Assistant chargé de l'administration et de la logistique		GSA5	CF	
2	Assistant au protocole		GSA5	CF	
1	Secrétaire		GSA4	CF	
6	<i>Total partiel</i>	2	4		
<b>UNITÉ DES SERVICES JURIDIQUES</b>					
1	Chef d'unité	P3		CF	
1	Fonctionnaire juridique	P2		CF	
1	Secrétaire/commis au classement		GSA4	CF	
3	<i>Total partiel</i>				
<b>UNITÉ DE LA VÉRIFICATION INTERNE</b>					
1	Chef d'unité	P3		CF	
1	Auditeur	P2		CF	

Nombre de postes	Titre du poste	Professionnels (P)	Services généraux (GS)	Source de financement	
				Principale source (CF)	Partenaires (PF)
2	<i>Total partiel</i>	2	0		
<b>UNITÉ DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION</b>					
1	Chef d'unité	P3		CF	
1	Fonctionnaire chargé du site Internet	P2		CF	
1	Fonctionnaire chargé de la communication	P2		CF	
3	<i>Total partiel</i>	3	0		
<b>II. DIVISION DES PARTENARIATS ET DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES</b>					
1	Chef de division	P5		CF	
1	Secrétaire		GSA4	CF	
2	<i>Total partiel</i>	1	1		
<b>UNITÉ DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b>					
1	Chef d'unité	P3		CF	
1	Fonctionnaire chargé du renforcement des capacités	P2		CF	
2	<i>Total partiel</i>	2	0		
<b>UNITÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES</b>					
1	Chef d'unité	P3		CF	
1	Économiste	P2		CF	
2	<i>Total partiel</i>	2	0		
<b>III. DIVISION DES SERVICES INSTITUTIONNELS</b>					
1	Chef de division	P5		CF	
1	Assistant administratif		GSA5	CF	
1	Secrétaire		GSA4	CF	
3	<i>Total partiel</i>	1	2		
<b>UNITÉ DES FINANCES ET DU BUDGET</b>					
1	Chef d'unité	P3		CF	
1	Fonctionnaire chargé des finances	P2		CF	
1	Fonctionnaire chargé du budget	P2		CF	
1	Fonctionnaire chargé de la certification et de la vérification	P2		CF	
3	Aides-comptables		GSA5	CF	
1	Aides-comptables et caissiers		GSA5	CF	
1	Secrétaire		GSA4	CF	
9	<i>Total partiel</i>	4	5		
<b>UNITÉ DES SERVICES ADMINISTRATIFS</b>					
1	Chef de service	P3		CF	
1	Fonctionnaire chargé de l'administration	P2		CF	
1	Superviseur de sécurité		GSA5	CF	
2	Commis à l'enregistrement		GSA3	CF	
1	Réceptionniste/secrétaire		GSA4	CF	
5	Chauffeurs-vaguemestre		GSB7	CF	
1	Messager/vaguemestre		GSB6	CF	
1	Fonctionnaire chargé des TI (équipements, réseau et application, y compris le SAP)	P2		CF	
1	Techniciens TI		GSA5	CF	
1	Fonctionnaire chargé des achats,	P2		CF	

Nombre de postes	Titre du poste	Professionnels (P)	Services généraux (GS)	Source de financement	
				Principale source (CF)	Partenaires (PF)
	des voyages et des magasins				
1	Assistant chargé des voyages		GSA5	CF	
1	Assistant chargé des achats		GSA5	CF	
1	Assistant chargé des magasins		GSA5	CF	
18	<i>Total partiel</i>	4	14		
<b>UNITÉ DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>					
1	Chef d'unité	P3		CF	
1	Fonctionnaire chargé des ressources humaines - recrutement, sélection et contrat	P2		CF	
1	Fonctionnaire chargé des ressources humaines - assurances, pension et avantages	P2		CF	
1	Fonctionnaire chargé des ressources humaines - discipline et assistance-conseil, organisation et gestion des performances et formation	P2		CF	
1	Fonctionnaire chargé des ressources humaines – paie	P2		CF	
3	Assistants chargés de la gestion des ressources humaines		GSA5	CF	
1	Secrétaire		GSA4	CF	
1	Commis au classement		GSA3	CF	
10	<i>Total partiel</i>	5	5		
<b>67</b>	<b>BUREAU DU DIRECTEUR EXÉCUTIF – TOTAL PARTIEL (A)</b>	<b>30</b>	<b>37</b>		

## B. DIRECTION DE L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES ET DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Nombre de postes	Titre du poste	Professionnels (P)	Services généraux (GS)	Source de financement	
<b>I. BUREAU DU DIRECTEUR</b>					
1	Directeur	D1		CF	
1	Assistant administratif		GSA5	CF	
1	Secrétaire		GSA4	CF	
3	<i>Total partiel</i>	1	2		
<b>II. DIVISION DE L'ÉLABORATION ET DE LA COORDINATION DES PROGRAMMES</b>					
1	Chef de division ①	P5		CF	
2	Fonctionnaires principaux chargés des programmes	P3		CF	
2	Fonctionnaires chargés des programmes	P2		CF	
1	Secrétaire		GSA4	CF	
6	<i>Total partiel</i>	5	1		
<p>①Note: Six (6) postes de fonctionnaires principaux chargés des programmes (P4), <b>financés par les partenaires</b> pour appuyer le travail de la Division conformément aux six (6) Portefeuilles de la Commission de l'UA – (1) Commerce et industrie ; (2) Économie rurale et agriculture ; (3) Affaires économiques ; (4) Affaires sociales ; (5) Ressources humaines, science et technologie, et (6) et Infrastructure et énergie.</p>					

Nombre de postes	Titre du poste	Professionnels (P)	Services généraux (GS)	Source de financement	
<b>III. DIVISION DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA GESTION DES PROGRAMMES</b>					
1	Chef de division ②	P5		CF	
2	Fonctionnaires principaux chargés des programmes	P3		CF	
2	Fonctionnaires chargés des programmes	P2		CF	
1	Secrétaire		GSA4	CF	
6	<i>Total partiel</i>	5	1		
② Note: Six (6) postes de fonctionnaires principaux chargés des programmes (P4), <b>financés par les partenaires</b> pour appuyer le travail de la Division conformément aux six (6) Portefeuilles de la Commission de l'UA – (1) Commerce et industrie ; (2) Économie rurale et agriculture ; (3) Affaires économiques ; (4) Affaires sociales ; (5) Ressources humaines, science et technologie, et (6) et Infrastructure et énergie.					
<b>IV. DIVISION DE LA PLANIFICATION, DU SUIVI, DE L'ÉVALUATION ET DE LA GESTION DU SAVOIR</b>					
1	Chef de division	P5		CF	
1	Secrétaire		GSA4	CF	
2	<i>Total partiel</i>	1	1		
<b>UNITÉ DE LA PLANIFICATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION</b>					
1	Chef d'unité	P3		CF	
1	Fonctionnaire chargé de la planification	P2		CF	
1	Fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation	P2		CF	
3	<i>Total partiel</i>	3	0		
<b>UNITÉ DE L'HARMONISATION DES POLITIQUES</b>					
1	Chef d'unité	P3		CF	
1	Fonctionnaire chargé de l'harmonisation des politiques	P2		CF	
2	<i>Total partiel</i>	2	0		
<b>UNITÉ DE LA GESTION DU SAVOIR, DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES ARCHIVES</b>					
1	Chef d'unité	P3		CF	
1	Fonctionnaire chargé de la gestion du savoir	P2		CF	
1	Bibliothécaire-archiviste	P2		CF	
2	Catalogueur		GSA5	CF	
5	<i>Total partiel</i>	3	2		
27	<b>DIRECTION DE L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES ET DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE - TOTAL PARTIEL (B)</b>	20	7		

17. **RECOMMANDATION 1 :**

**RÉCAPITULATIF DES POSTES FINANCÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES**

Bureau	Nombre de postes	Professionnel	Services généraux
A. Bureau du Directeur exécutif	67	30	37
B. Direction de l'élaboration, de la mise en œuvre des programmes et de la planification stratégique	27	20	7
<b>TOTAL - Agence du NEPAD</b>	<b>94</b>	<b>50</b>	<b>44</b>



Nombre de postes de fonctionnaires élus et de fonctionnaires spéciaux : 2 (Directeur exécutif et assistant personnel)

Nombre de postes pour le personnel professionnel soumis aux quotas des États membres de l'UA : 48

### **RÉPARTITION DES POSTES PAR GRADE**

Grade	Spécial 3	D1	P5	P4	P3	P2	GSA6	GSA5	GSA4	GSA3	GSB7	GSB6	TOTAL
Nombre de postes	1	1	6	0	17	25	0	21	11	3	7	2	<b>94</b>

### 18. **RECOMMANDATION 2 :**

#### **INCIDENCES FINANCIÈRES ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES RECRUTEMENTS**

Le Sous-comité a pris note des incidences financières de la structure proposée de l'Agence du NEPAD, dont le montant s'élève à 6.121.005,43 dollars, pour une période de cinq (5) ans.

Année	2012	2013	2014	2015	2016
% du budget	<b>40%</b>	<b>15%</b>	<b>15%</b>	<b>15%</b>	<b>15%</b>

### 19. **RECOMMANDATION 3 :**

- A.** conformément à l'article 6.4 des Règlements et Statut du personnel de l'Union africaine, le processus de recrutement doit être concurrentiel et transparent et sans discrimination. Tous les postes afférents au personnel professionnel (de D1 à P1) et au personnel des services généraux, catégorie A (GSA6, GSA5 et GSA4) doivent être ouverts, par voie de compétition internationale à tous les citoyens des États membres de l'Union africaine ;
- B.** tout le personnel en poste de l'Agence du NEPAD se présentera en compétition avec les candidats externes pour les postes structurés et budgétisés, en toute transparence et équité, et le processus de recrutement de l'Agence du NEPAD sera entièrement supervisé et surveillé par la Commission de l'Union africaine ;
- C.** le recrutement à tous les postes pour le personnel professionnel doit être régi et fusionné avec le système global de distribution des quotas de la Commission de l'Union africaine en tenant compte de la répartition régionale et de l'équilibre des genres.

## G. EXAMEN DE LA PROPOSITION DE STRUCTURE DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'UA POUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

20. En raison des engagements précédents, les représentants d'autres organes n'ont pas pu assister à la réunion à temps. Le Sous-comité a donc décidé d'examiner sur l'ordre du jour les points disponibles. Le Sous-comité a examiné la proposition de structure du Conseil consultatif de l'UA pour la lutte contre la corruption. Le Secrétaire exécutif par intérim du Conseil a donc été invité à présenter la proposition.

21. Le Secrétaire exécutif a informé le Sous-comité que, pour les trois (3) dernières années, le Secrétariat du Conseil a fonctionné comme organe autonome avec un budget séparé prévu dans le budget général de l'UA. Il a rappelé au Sous-comité les Décisions du Conseil exécutif EX.CL/Dec.570 (XVI), EX.CL/Dec.641 (XVIII) et EX.CL/Dec.557 (XIX) qui, entre autres, demande le fonctionnement effectif du Secrétariat du Conseil. Il a, en outre, informé le Sous-comité des activités du Conseil consultatif de lutte contre la corruption.

22. En examinant ces propositions, le Sous-comité a constaté que la Convention portant création du Conseil consultatif ne confère au Secrétariat qu'un rôle administratif et logistique. En conséquence, le Sous-comité a décidé de revoir la structure en gardant à l'esprit les fonctions administratives et logistiques. Bien que la Convention ait utilisé le titre de « Secrétaire exécutif » pour le chef de Secrétariat, le Sous-comité a estimé que le titre n'est pas approprié, car il implique des attributions exécutives qui n'entrent pas dans le mandat du Secrétariat. Conformément à la classification, au classement et à la nomenclature, des postes de l'Union africaine, le Sous-comité recommande donc que le chef de Secrétariat du Conseil consultatif porte le titre de « Secrétaire du Conseil ».

23. Le Sous-comité a examiné la structure et a décidé, en tenant compte de la petite taille du Secrétariat et des normes établies par la Commission de l'UA, de reclasser le poste de Secrétaire du Conseil au grade P5. Il a, en outre, décidé de fusionner certaines fonctions en vue de réduire le budget de fonctionnement du Conseil consultatif de lutte contre la corruption.

24. Le Sous-comité recommande au COREP la structure suivante et les modalités de mise en œuvre :

25. **RECOMMANDATION 1 : Récapitulatif de la structure du Conseil consultatif sur la lutte contre la corruption**

Nombre de postes	Titre du poste	Grade
1	Secrétaire du Conseil	P5
1	Fonctionnaire principal chargé des questions politiques et juridiques	P3
1	Fonctionnaire principal chargé des questions économiques	P3
1	Fonctionnaire chargé des finances et de l'administration	P2

1	Assistant chargé de la documentation et des bureaux	P1
1	Secrétaire bilingue	GSA4
1	Chauffeur-vaguemestre	GSB7
<b>7</b>	<b>Conseil consultatif sur la lutte contre la corruption – Total</b>	

Nombre total de postes pour le personnel professionnel : 5

Nombre total de postes pour le personnel des services généraux : 2

Nombre de postes pour le personnel professionnel soumis aux quotas des États membres de l'UA : 5

### **RÉPARTITION DES POSTES PAR GRADE**

Grade	P5	P3	P2	P1	GSA4	GSB7	TOTAL
Nombre de postes	1	2	1	1	1	1	7

Personnel professionnel

Personnel des services  
généraux

#### **26. RECOMMANDATION 2 :**

### **INCIDENCES FINANCIÈRES ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES RECRUTEMENTS**

Le Sous-comité a pris note des incidences financières de la structure proposée du Conseil consultatif de lutte contre la corruption s'élevant à 533.979,59 dollars pour une période de trois (3) ans.

Année	2012	2013	2014
% du budget	50%	25%	25%

#### **27. RECOMMANDATION 3 :**

- A.** Conformément à l'article 6.4 des Règlements et Statut du personnel de l'Union africaine, le processus de recrutement doit être concurrentiel, transparent et sans discrimination. Tous les postes pour le personnel professionnel (de D1 à P1) et pour le personnel des services généraux, catégorie A (GSA6, GSA5 et GSA4) doivent être ouverts, par voie de compétition internationale, à tous les citoyens africains.
- B.** Le recrutement à tous les postes pour le personnel professionnel doit être régi et fusionné avec le système global de distribution des quotas de la Commission de l'Union africaine en tenant compte de la répartition régionale et de l'équilibre des genres.
- C.** Tout le personnel en poste au Conseil consultatif de lutte contre la corruption se présentera en compétition avec les candidats externes pour les postes structurés et budgétisés, en toute transparence et équité, et le processus de recrutement de l'Agence du NEPAD sera entièrement supervisé et surveillé par la Commission de l'Union africaine.

## H. EXAMEN DE LA STRUCTURE PROPOSÉE DU PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)

28. Les propositions du PAP ont été présentées par le Vice-président du PAP, Mme Françoise Labelle qui a informé le Sous-comité que, dans le but de faciliter le travail du Sous-comité, le PAP avait révisé ses propositions contenues dans le document PRC/SCtee/structure/5 (1) 2010 et réduit le nombre de postes demandés de 149 à 125. Le Vice-président du PAP a ensuite présenté le document révisé au Sous-comité.

29. Après un examen minutieux des propositions révisées, le Sous-comité a conclu que le nombre de postes proposé était encore trop élevé et qu'il était nécessaire de le réduire davantage. À ce stade, et en tenant compte des nombreuses suggestions et ajustements proposés par les membres du Sous-comité, le Président du Sous-comité a soumis une proposition globale sur les propositions du PAP. Après les débats sur la proposition du Président, le Sous-comité a décidé de demander aux représentants du PAP et de la Commission de l'UA d'examiner la proposition en tenant compte de la proposition du président.

30. La Commission de l'UA et le PAP se sont réunis pour examiner les propositions. Ils ont soumis une deuxième proposition révisée avec 94 postes au Sous-comité pour examen. Au cours du débat sur la deuxième proposition révisée, la Commission de l'UA a été invitée à présenter et à fournir des précisions afin d'orienter le Sous-comité dans ses délibérations. La Vice-présidente du PAP a participé à la réunion et a également apporté les clarifications demandées par le Sous-comité.

31. Après un examen détaillé de la deuxième proposition révisée, le Sous-comité a recommandé au COREP une structure composée de 69 postes, composée de 33 postes de professionnels, 29 postes de catégorie GSA et 7 postes de catégorie GSB. Le Sous-comité a pris note des incidences financières dont le montant s'élève à 5.156.397,06 dollars. Il a recommandé que la structure soit mise en œuvre sur une période de cinq (5) ans conformément aux recommandations faites plus bas. Les principes et les directives pour la mise en œuvre de la structure ont également été examinés et recommandés ainsi qu'il suit :

32. **RECOMMANDATION 1** : Récapitulatif de la structure proposée du PAP

GRADE			POSTES	OBSERVATIONS
P	GSA	GSB		
<b>A. BUREAU DU PRÉSIDENT</b>				
1			Chef du cabinet – P5	<i>Fonctionnaire sous contrat spécial</i>
	1		Secrétaire particulier – GSA5	<i>Fonctionnaire sous contrat spécial</i>
<b>UNITÉ DE VÉRIFICATION INTERNE</b>				
1			Chef d'unité – P3	Bureau du Président
	1		Assistant chargé de la vérification – GSA5	
<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL PARTIEL (A)</b>	

<b>B. BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PARLEMENT</b>				
1			Secrétaire général – D1	
1			Fonctionnaire principal chargé de la programmation, de la planification et de l'évaluation – P3	
1			Juriste principal – P3	
	1		Assistant administratif – GSA5	
	1		Secrétaire – GSA4	
		1	vaguemestre – GSB6	
<b>UNITÉ DES RELATIONS INTERNATIONALES</b>				
1			Chef d'unité – P3	Sous la responsabilité du Secrétaire général
	1		Secrétaire – GSA4	
<b>UNITÉ DES SERVICES DE PROTOCOLE</b>				
1			Chef d'unité – P3	
	3		Assistant de protocole – GSA5	
	1		Secrétaire – GSA4	
<b>UNITÉ DE LA COMMUNICATION ET DE LA VULGARISATION</b>				
1			Chef d'unité – P3	
1			Administrateur de réseau – P2	
	1		Secrétaire – GSA4	
<b>7</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>TOTAL PARTIEL (B)</b>	

<b>C. DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES HUMAINES</b>				
1			Secrétaire général adjoint (chargé des affaires financières, de l'administration et des ressources humaines – P5)	
	1		Secrétaire – GSA4	
<b>UNITÉ DES FINANCES</b>				
1			Chef d'unité – P3	
1			Fonctionnaire chargé des finances (comptabilité) – P2	
1			Fonctionnaire chargé des finances (budget et certification) – P2	
	2		Aides-comptables – GSA5	

	1		Caissier – GSA5		
	1		Secrétaire/agent chargé de l'entrée des données – GSA4		
	1		Commis au classement – GSA3		
<b>UNITÉ DES SERVICES ADMINISTRATIFS</b>					
1			Chef d'unité – P3		
1			Fonctionnaire chargé des achats, des voyages et des magasins – P2		
	1		Assistant chargé des achats et des voyages – GSA5		
	1		Assistant chargé des magasins – GSA5		
	1		Assistant chargé des transports – GSA5		
	1		Secrétaire/agent chargé de l'entrée des données – GSA4		
		2	vaguemestres (pool) – GSB6		
		3	Chauffeurs/ vaguemestres – GSB8		
<b>UNITÉ DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>					
1			Chef d'unité – P3		
	1		Assistant chargé des ressources humaines – GSA5		
1			Administrateur des systèmes informatiques – P2		
	1		Informaticien – GSA5		
	1		Secrétaire/agent chargé de l'entrée des données – GSA4		
	1		Standardiste – GSA2		
<b>8</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>TOTAL PARTIEL (C)</b>		

**D. DEPARTMENT DES SÉANCES PLÉNIÈRES, DES CONFÉRENCES ET DES DOCUMENTATIONS**

1			Secrétaire général adjoint – P5		
4			Interprète/traducteur – P4		
	1		Secrétaire – GSA4		
		1	Vaguemestre – GSB6		
<b>UNITÉ DES CONFÉRENCES, DE LA DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES</b>					
1			Chef d'unité – P3		
1			Agent chargé du contrôle des documents – P2		
1			Fonctionnaire chargé du contrôle des documents – P1		
1			Fonctionnaire chargé de la recherche – P2		
1			Bibliothécaire/archiviste – P2		
	1		Catalogueur – GSA5		
	1		Secrétaire bilingue – GSA4		
	1		Technicien à la reproduction et à la reliure – GSA4		
<b>UNITÉ DES SÉANCES PLÉNIÈRES, DES COMITÉS, DES HANSARDS ET DES JOURNAUX</b>					
1			Chef d'unité – P3		
	1		Secrétaire – GSA4		
1			Fonctionnaire (commissions et plénières) – P2		
1			Secrétaire de rédaction – P2		
3			Assistants de comité – P1		
<b>16</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>TOTAL PARTIEL</b>		
<b>33</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>TOTAL - STRUCTURE DU PARLEMENT</b>		
	<b>69</b>				

## **RÉCAPITULATIF DES POSTES FINANCÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES**

Bureau	Nombre de postes	Professionnel	Services généraux
A. Bureau du Président du PAP	4	2	2
B. Bureau du Secrétaire général du Parlement	16	7	9
C. Département des finances, de l'administration et de la gestion des ressources humaines	27	8	19
D. Département des séances plénières, des conférences et des journaux	22	16	6
<b>TOTAL - STRUCTURE DU PAP</b>	<b>69</b>	<b>33</b>	<b>36</b>

Nombre de postes pour les fonctionnaires sous contrat spécial : 02 (Chef de cabinet et secrétaire particulier)

Nombre de postes pour le personnel professionnel soumis aux quotas des États membres de l'UA : 32

## **RÉPARTITION DES POSTES PAR GRADE**

Catégorie	D1	P6	P5	P4	P3	P2	P1	GSA5	GSA4	GSA3	GSA2	GSB8	GSB6	TOTAL
Nombre de postes	1	0	3	4	11	10	4	15	12	1	1	3	4	69
	Professionnels							Services généraux						

### 33. **RECOMMANDATION 2 :**

## **INCIDENCES FINANCIÈRES ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES RECRUTEMENTS**

Le Sous-comité a pris note des incidences financières de la structure proposée par le PAP dont le montant s'élève à 4.650.620,84 dollars pour une période de cinq (5) ans.

Année	2012	2013	2014	2015	2016
% du budget	40%	15%	15%	15%	15%

### 34. **RECOMMANDATION 3 :**

- A. Conformément à l'article 6.4 des Règlements et Statut du personnel de l'Union africaine, le processus de recrutement doit être concurrentiel et transparent et sans discrimination. Tous les postes pour le personnel professionnel (de D1 à P1) et pour le personnel des services généraux, catégorie A (GSA6, GSA5 et GSA4) doivent être ouverts, par voie de compétition internationale à tous les citoyens africains.
- B. Tout le personnel en poste au PAP se présentera en compétition avec les candidats externes pour les postes structurés et budgétisés, en toute

transparence et équité, et le processus de recrutement du PAP sera entièrement supervisé et surveillé par la Commission de l'Union africaine.

- C. Le recrutement à tous les postes pour le personnel professionnel doit être régi et fusionné avec le système global de distribution des quotas de la Commission de l'Union africaine en tenant compte de la répartition régionale et de l'équilibre des genres.

## **I. EXAMEN DE LA STRUCTURE PROPOSÉE DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP)**

35. La proposition de la CADHP a été présentée par le Président de la Cour, qui a informé le Sous-comité du développement de la structure de la Cour africaine. Il a indiqué que les deux premières années, 2006 et 2008, avaient été consacrées à la mise en place de la Cour. En 2009, la Cour a commencé à exercer ses fonctions judiciaires et pendant cette phase, la Cour a réalisé que sa structure de démarrage était très précaire pour lui permettre de répondre aux attentes de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement, et des peuples d'Afrique. Il a également rappelé les recommandations des vérificateurs relatives au renforcement des fonctions financières et administratives de la Cour. Il a estimé que les propositions étaient raisonnables et qu'elles seront mises en œuvre progressivement sur un certain nombre d'années au fur et à mesure que le volume de travail augmente.

36. Au cours des débats, le Sous-comité a souligné l'importance de la Cour et les multiples compétences nécessaires pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses responsabilités. Certains membres du Sous-comité ont mentionné le nouveau Protocole de la Cour africaine qui combine ses fonctions à celles de la CADHP à Banjul (Gambie) et la nécessité de revoir la structure une fois que les instruments seront signés et ratifiés. Étant donné que le processus de signature et de ratification prend habituellement beaucoup de temps, le Sous-comité a décidé d'examiner les propositions pour permettre à la CADHP de s'acquitter efficacement de son mandat.

37. Le Sous-comité a demandé à la Commission de lui donner des précisions dans l'examen des propositions en apportant les informations sur la structure actuelle approuvée de la Cour africaine, les nouvelles propositions et les normes de classement, de classification et la nomenclature des postes utilisées dans les structures de la Commission.

38. Après un examen minutieux des propositions et après avoir entendu les précisions du Président de la Cour et du représentant de la Commission, le Sous-comité a fait les recommandations suivantes :



		STRUCTURE EXISTANTE			STRUCTURE RÉVISÉE APPROUVÉE PAR LE SOUS-COMITÉ			
Bureau et unité		Titre du poste	Grade	Nbr.	Titre du poste	Grade	Nbr.	Observations
<b>Bureau du Président</b>		Agent de sécurité	GSB8	2	Agent de sécurité	GSB8	2	
	<b>Résidence du Président</b>	Chauffeur	GSB7	1	Chauffeur	GSB7	1	
		Personnel de maison	GSB5	2	Personnel de maison	GSB5	2	
		–	–	–	<b>Assistant spécial</b>	<b>P4</b>	<b>1</b>	<i>Reclassement de P3 à P4</i>
		–	–	0	<b>Vérificateur principal</b>	<b>P3</b>	<b>1</b>	<i>Nouveau poste</i>
	<b>Bureau du Président</b>	–	–	0	<b>Vérification assistant</b>	<b>GSA5</b>	<b>1</b>	<i>Nouveau poste</i>
		Secrétaire particulier	GSA5	1	Secrétaire particulier	GSA5	1	
		Chauffeur	GSB7	1	Chauffeur	GSB7	1	
	vaguemestre	GSB6	1	Messenger	GSB6	1		
<b>Total partiel - Residence et Bureau du President</b>				<b>8</b>			<b>11</b>	
<b>BUREAU DU GREFFIER</b>		–	–	–	<b>Greffier</b>	<b>D1</b>	<b>1</b>	<i>Reclassement de p6 à d1</i>
		<b>Adjoint au greffier</b>	P5	1	<b>Adjoint au greffier</b>	<b>P5</b>	<b>1</b>	–
		–	–	0	<b>Fonctionnaire principal chargé de l'assistance juridique</b>	<b>P3</b>	<b>1</b>	<i>Nouveau poste</i>
	Bureau du greffier				<b>Commis aux dossiers</b>	<b>P2</b>	<b>1</b>	<i>Nouveau poste</i>
		–	–	0	<b>Assistant aux dossiers</b>	<b>P1</b>	<b>1</b>	<i>Nouveau poste</i>
		Commis aux audiences	GSA3	2	<b>Commis aux audiences</b>	<b>GSA3</b>	<b>3</b>	<i>1 poste supplémentaire</i>
		–	–	0	<b>Chauffeur-vaguemestre</b>	<b>GSB7</b>	<b>1</b>	<i>Nouveau poste</i>
		Secrétaire	GSA4	1	Secrétaire	GSA4	1	
		vaguemestre	GSB6	1	vaguemestre	GSB6	1	
		Fonctionnaire principal chargé de l'information	P3	1	Fonctionnaire principal chargé de l'information	P3	1	

		STRUCTURE EXISTANTE			STRUCTURE RÉVISÉE APPROUVÉE PAR LE SOUS-COMITÉ			
Bureau et unité		Titre du poste	Grade	Nbr.	Titre du poste	Grade	Nbr.	Observations
		et de la communication			et de la communication			
	Unité de l'information et de la communication	–	–	–	–	–	0	<i>Transféré à la Division de l'administration et des finances</i>
		–	–	0	<b>Fonctionnaire principal chargé de l'information et de la communication</b>	<b>P2</b>	1	<i>Nouveau poste</i>
		–	–	0	<b>Administrateur de réseau</b>	<b>P2</b>	1	<i>Nouveau poste</i>
		Traducteurs-interprètes	P4	4	Traducteurs-interprètes	P4	4	
		–	–	0	<b>Réviseurs</b>	<b>P4</b>	4	<i>Nouveaux postes</i>
	Unité des services linguistiques	–	–	0	<b>Chef d'unité</b>	<b>GSA5</b>	1	<i>Nouveau poste</i>
		Secrétaire	GSA4	4	<b>Secrétaire</b>	<b>GSA4</b>	6	<i>2 postes supplémentaires</i>
		–	–	–	–	–	0	<i>Transféré à la Division des affaires juridiques</i>
<b>Total partiel- Bureau du greffier</b>				<b>17</b>			<b>29</b>	
DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES	Unité des affaires juridiques	–	–	0	<b>Chef de division</b>	<b>P5</b>	1	<i>1 nouveau poste</i>
		–	–	0	<b>Juriste hors classe</b>	<b>P4</b>	3	<i>3 nouveaux postes</i>
		Juriste principal	P3	2	<b>Juriste principal</b>	<b>P3</b>	3	<i>1 poste supplémentaire</i>
		Juriste	P2	2	<b>Juriste</b>	<b>P2</b>	4	<i>2 postes supplémentaires</i>
	Bibliothèque, archives,	Bibliothécaire	P2	1	Bibliothécaire	P2	1	

		STRUCTURE EXISTANTE			STRUCTURE RÉVISÉE APPROUVÉE PAR LE SOUS-COMITÉ			
Bureau et unité		Titre du poste	Grade	Nbr.	Titre du poste	Grade	Nbr.	Observations
	documentation et reproduction	–	–	0	Fonctionnaire chargé des archives et de l'indexage	P2	1	<b>1 nouveau poste</b>
		–	–	0	Fonctionnaire chargé de la reproduction et de la distribution	P1	1	<b>1 nouveau poste</b>
		–	–	0	Assistant-bibliothécaire	GSA5	2	<b>2 nouveaux postes</b>
		Documentaliste	P1	1	Documentaliste	P1	1	
		Commis au classement	GSA3	1	Commis au classement	GSA3	1	
		–	–	0	Commis à la reproduction	GSA3	1	<b>Transféré de l'Unité des services linguistiques</b>
		–	–	0	Commis à la reproduction et à la distribution	GSA3	1	<b>1 nouveau poste</b>
<b>Total partiel - Division des affaires juridiques</b>				<b>7</b>		<b>20</b>		
DIVISION DES FINANCES, DE L'ADMINISTRATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Unité des finances	–	–	0	Chef de division	P5	1	<b>1 nouveau poste</b>
		–	–	0	Fonctionnaire principal chargé des finances	P3	1	<b>1 nouveau poste</b>
		–	–	0	Fonctionnaire chargé des finances (budget et certification)	P2	1	<b>1 nouveau poste</b>
		Fonctionnaire chargé des finances	P2	1	Fonctionnaire chargé des finances (comptabilité)	P2	1	
		Aide-comptable	GSA5	1	Aide-comptable	GSA5	2	<b>1 poste supplémentaire</b>
	Unité des ressources humaines	–	–	0	Fonctionnaire principal chargé des ressources humaines et de	P3	1	<b>1 nouveau poste</b>

Bureau et unité		STRUCTURE EXISTANTE			STRUCTURE RÉVISÉE APPROUVÉE PAR LE SOUS-COMITÉ			
		Titre du poste	Grade	Nbr.	Titre du poste	Grade	Nbr.	Observations
					l'administration			
		Fonctionnaire chargé des ressources humaines	P2	1	Fonctionnaire chargé des ressources humaines	P2	2	<b>1 poste supplémentaire</b>
		Assistant administratif (Ressources humaines)	GSA5	1	Assistant administratif (Ressources humaines)	GSA5	2	<b>1 poste supplémentaire</b>
		Commis au classement	GSA3	1	Commis au classement	GSA3	1	
Unité des achats, des voyages et des magasins		–	–	0	Fonctionnaire chargé des achats, des voyages et des magasins	P2	1	<b>1 nouveau poste</b>
		–	–	0	Assistant aux magasins	GSA5	1	<b>1 nouveau poste</b>
		–	–	0	Assistant au transport et aux voyages	GSA5	1	<b>1 nouveau poste</b>
		Réceptionniste	GSA2	1	Réceptionniste	GSA2	1	
		Chauffeur-vaguemestre	GSB7	1	Chauffeur-vaguemestre (pool)	GSB7	3	<b>2 postes supplémentaires</b>
		–	–	–	Agent de nettoyage/vaguemestre	GSB6	1	<b>Poste reformulé</b>
Unité des TI		–	–	0	Administrateur de système (IT)	P3	1	<b>1 nouveau poste</b>
		–	–	0	Expert en TIC	P2	1	<b>Transféré de l'Unité de l'information et de la communication</b>
		–	–	0	Informaticien	GSA5	1	<b>1 nouveau poste</b>
Unité du protocole		Fonctionnaire chargé du protocole	P2	1	Fonctionnaire chargé du protocole	P2	1	
		Assistant au protocole	GSA5	1	Assistant au protocole	GSA5	2	<b>1 poste</b>

Bureau et unité	STRUCTURE EXISTANTE			STRUCTURE RÉVISÉE APPROUVÉE PAR LE SOUS-COMITÉ			
	Titre du poste	Grade	Nbr.	Titre du poste	Grade	Nbr.	Observations
							<i>supplémentaire</i>
Unité de la sécurité et de la sûreté	–	–	0	Fonctionnaire principal chargé de la sécurité	P3	1	<i>1 nouveau poste</i>
	Superviseur de sécurité	GSA5	1	Superviseur de sécurité	GSA5	1	
	Agent de sécurité	GSB8	2	Agent de sécurité	GSB8	2	
<b>Total partiel - Division des finances, de l'administration et des ressources humaines</b>			<b>13</b>			<b>30</b>	
<b>Total - CADHP</b>			<b>46</b>			<b>90</b>	

39. **RECOMMANDATION 1 :**

**RÉCAPITULATIF DES POSTES FINANCÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES**

Bureau	Nombre de postes	Professionnel	Services généraux
Bureau du président	11	2	9
Bureau du greffier	29	16	13
Division des affaires juridiques	20	15	5
Division des finances, de l'administration et de la gestion des ressources humaines	30	12	18
	90	45	45

Nombre de postes pour les fonctionnaires spéciaux : 2 (assistant personnel et secrétaire particulier)

Nombre de postes pour le personnel professionnel soumis aux quotas des États membres de l'UA : 44

**RÉPARTITION DES POSTES PAR GRADES**

Grade	D1	P6	P5	P4	P3	P2	P1	GSA5	GSA4	GSA3	GSA2	GSB8	GSB7	GSB6	GSB5	TOTAL
Nombre de postes	1	0	3	12	10	16	3	15	7	7	1	4	6	3	2	90
	Professionnel							Services généraux								

40. **RECOMMANDATION 2 :**

**INCIDENCES FINANCIÈRES ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES RECRUTEMENTS**

Le Sous-comité a pris note des incidences financières de la structure proposée de la Cour dont le montant s'élève à 5.112.372,54 dollars EU à mettre en œuvre au cours d'une période de cinq (5) ans. Compte tenu du fait que la Cour a déjà une structure approuvée composée de 46 postes, le Sous-comité a recommandé que la nouvelle structure (44 postes) soit mise en œuvre sur une période de cinq (5) ans ainsi qu'il suit :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
% du budget	40%	15%	15%	15%	15%

41. **RECOMMANDATION 3 :**

- A. Conformément à l'article 6.4 des Règlements et Statut du personnel de l'Union africaine, le processus de recrutement doit être concurrentiel, transparent et sans discrimination. Tous les postes pour le personnel

professionnel (de D1 à P1) et pour le personnel des services généraux, catégorie A (GSA6, GSA5 et GSA4) doivent être ouverts, par voie de compétition internationale à tous les citoyens africains ;

- B. Tout le personnel en poste de la Cour africaine se présentera en compétition avec les candidats externes pour les postes structurés et budgétisés, en toute transparence et équité, et le processus de recrutement de la cour africaine sera entièrement supervisé et surveillé par la Commission de l'Union africaine.
- C. Le recrutement à tous les postes pour le personnel professionnel doit être régi et fusionné avec le système global de distribution des quotas de la Commission de l'Union africaine en tenant compte de la répartition régionale et de l'équilibre des genres.

**J. EXAMEN DE LA STRUCTURE PROPOSÉE DU MECANISME AFRICAIN D'EVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP)**

42. Au cours de la réunion sur la réforme des structures du 12 décembre 2011, le Président du Sous-comité a donné lecture d'une lettre reçue du Président du Groupe du MAEP l'informant de la décision du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement tenu en mars 2007 à Alger, de ne pas intégrer le MAEP dans le Système de l'UA. En conséquence, le Président du Groupe du MAEP a demandé au Sous-comité sur la réforme des structures de reporter l'examen de la structure proposée du MAEP. Le Sous-comité a donc décidé de ne pas examiner ce point.

**K. EXAMEN DE LA STRUCTURE PROPOSÉE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

43. Conformément aux Décisions du Conseil exécutif EX.CL/Dec.602 (XVIII) de janvier 2011 et juillet 2011 EX.CL/Dec.646 demandant au COREP, par le biais de son Sous-comité sur la réforme des structures d'examiner les propositions de structures des organes de l'Union, ainsi que le reste des propositions de structures de la Commission, qui n'avaient pas été examinées par le Sous-comité faute de temps, la Commission a présenté les structures suivantes :

- a. Postes de directeur adjoint (1. Direction de l'administration et de la gestion des ressources humaines, 2. Département des Affaires sociales, 3. Département de paix et de sécurité, 4. Département de l'économie rurale et de l'agriculture, et 5. Département de l'infrastructure et de l'énergie).
- b. Division des services administratifs et de la gestion des infrastructures au sein de la Direction de l'administration et de la gestion des ressources humaines ;
- c. Direction des services de protocole ;

- d. Unité des publications au sein de la Direction de la gestion des conférences et des publications ;
- e. Secrétariat de l'Architecture des sports en Afrique.

44. Le Sous-comité a pris note de la soumission tardive des documents sur la structure proposée pour la création et le financement du Secrétariat de l'Architecture des sports en Afrique, par la Département des Affaires sociales. Le Sous-comité n'a pas pu examiner le document et a décidé de renvoyer son examen à sa prochaine session prévue après les réunions de la Conférence en janvier 2012, avec le reste des propositions de la Commission.

45. En raison du manque de temps, le Sous-comité n'a examiné que la structure révisée de la Division des services administratifs et de la gestion des infrastructures, compte tenu de la livraison, de la gestion générale et de la formation requise pour le nouveau Centre de conférences en janvier 2012. Le Directeur de l'administration et de la gestion des ressources humaines a brièvement présenté la nouvelle division comme une fusion entre les deux divisions existantes (Division des services administratifs et Division de la gestion des infrastructures). Il a souligné que la nécessité de cette fusion se justifiait par le volume de travail, les défis à venir dans la gestion des biens existants et des projets à venir de la Commission (résidences du Vice-président et des commissaires, Village africain et Complexe pour le Département de paix et de sécurité). La création de la nouvelle division permettra de rationaliser les fonctions administratives et d'assurer ses responsabilités élargies d'une manière effective et efficace, dans le but d'atteindre les normes internationales et d'améliorer l'image collective de la Commission.

46. Après l'examen des propositions de la Commission pour la Division de l'administration et de la gestion des infrastructures, le Sous-comité a fait les recommandations suivantes au COREP.

#### 47. **RECOMMANDATIONS**

- i. le Sous-comité a recommandé au COREP la structure suivante pour la Division de l'Administration et la Division de la gestion des infrastructures comme le montre le tableau ci-dessous.
- ii. le Sous-comité a décidé à l'unanimité d'harmoniser le poste de chef des magasins de P2 à P3 comme c'est le cas pour tous les autres postes de chef d'unité dans la structure de la Commission.
- iii. le Sous-comité a recommandé à la Commission de présenter une proposition sur la rationalisation et l'utilisation plus efficace des chauffeurs (25) et des vagemestres (23) en tenant compte de ses programmes actuels pour passer du papier à l'électronique pour toutes ses fonctions de gestion et d'administration.



- iv. la Commission devrait revoir les descriptifs de certains postes approuvés pour s'assurer que les devoirs, responsabilités et compétences requis pour le poste couvre toutes les fonctions des postes initialement proposés au Sous-comité et de les fusionner en vue de réduire les coûts relatifs au personnel.
- v. le recrutement aux nouveaux postes doit être mis en œuvre dans la limite du nombre et du budget approuvés de l'exercice 2012.

## STRUCTURE DE LA DIVISION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE LA GESTION DES INSTALLATIONS

	STRUCTURE EXISTANTE			STRUCTURE PROPOSÉE			
Bureau et unité	Titre du poste	Grade	Nbr.	Titre du poste	Grade	Nbr.	observations
Bureau – chef de division	Chef de division	P5	2	Chef de division	P5	1	Suppression d'un poste
	–	-	0	<b>Assistant administratif</b>	<b>GSA5</b>	<b>1</b>	<b>Nouveau poste</b>
	Secrétaire	GSA4	1	Secrétaire	GSA4	1	
<b>Total partiel – Bureau du chef de division</b>			<b>3</b>			<b>3</b>	
Unité de gestion des projets immobiliers	Chef d'unité	P3	1	<b>Chef d'unité</b>	P3	1	
	Fonctionnaire chargé de l'immobilier	P2	1	<b>Fonctionnaire principal de l'immobilier</b>	P2	1	
	-	-	0	Ingénieur des bâtiments/architecte	<b>P2</b>	<b>1</b>	<b>Nouveau poste</b>
	Secrétaire	GSA4	1	Secrétaire	GSA4	1	
<b>Total partiel - Unité de gestion des projets immobiliers</b>			<b>3</b>			<b>4</b>	
Unité de l'entretien des infrastructures	-	-	0	<b>Chef d'unité</b>	<b>P3</b>	<b>1</b>	<b>Nouveau poste</b>
	-	-	0	Fonctionnaire principal chargé des systèmes automatiques et mécaniques des bâtiments	<b>P2</b>	<b>1</b>	<b>Nouveau poste</b>
	-	-	0	Ingénieur des systèmes électromécaniques	<b>P2</b>	<b>1</b>	<b>Nouveau poste</b>
			0	Technicien des systèmes électromécaniques	<b>GSA4</b>	<b>1</b>	<b>Nouveau poste</b>
	Superviseur de l'entretien	GSA5	1	Superviseur de l'entretien	GSA5	1	Existant
	Techniciens (plombier, électricien et menuisier)	GSA4	3	Techniciens (plombier, électricien et menuisier)	GSA4	3	Existant
	-	-	0	Techniciens assistants	<b>GSB6</b>	<b>3</b>	<b>Trois nouveaux postes</b>
	-	-	0	Techniciens de télécommunications	<b>GSA4</b>	<b>1</b>	<b>Trois (3) nouveaux</b>

		STRUCTURE EXISTANTE			STRUCTURE PROPOSÉE			
Bureau et unité		Titre du poste	Grade	Nbr.	Titre du poste	Grade	Nbr.	observations
		-	-	0	Assistants aux techniciens des télécommunications	GSB6	1	<i>postes + deux (2) existants à déployer à la Division MIS</i>
		Standardiste	GSA2	2	Standardiste	GSA2	3	
		-	-	0	Secrétaire	GSA4	1	<i>Nouveau poste</i>
<b>Total partiel - Unité de l'entretien des infrastructures</b>				<b>6</b>			<b>16</b>	
UNITÉ DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES		-	-	0	Chef d'unité	P3	1	<i>Nouveau poste</i>
		-	-	0	Fonctionnaire chargé de la gestion des infrastructures	P2	1	<i>Nouveau poste</i>
		-	-	0	Superviseur du personnel de maison, des événements et des cérémonies	GSA5	1	<i>Nouveau poste</i>
		-	-	0	Assistants aux événements et cérémonies	GSB5	1	<i>Nouveau poste</i>
		-	-	0	Secrétaire	GSA4	1	<i>Nouveau poste</i>
<b>Total partiel - Unité de la gestion des installations</b>				<b>0</b>			<b>5</b>	
UNITÉ DES SERVICES ADMINISTRATIFS		Chef d'unité	P2	1	Chef d'unité	P3	1	<i>Reclassement de P2 à P3</i>
		Superviseur du courrier	GSA5	1	Superviseur du courrier	GSA5	1	
		Commis au courrier	GSA3	4	Commis au courrier	GSA3	4	
		vaguemestre	GSB6	23	vaguemestre	GSB6	23	
		Superviseur des transports	GSA5	1	Superviseur des transports	GSA5	1	
		-	-	0	Commis au contrôle, à l'inspection et à la répartition des véhicules	GSA4	1	<i>Nouveau poste</i>
		Chauffeurs	GSB7	25	Chauffeurs	GSB7	25	
		-	-	0	Blanchisseur	GSA3	1	<i>Nouveau poste</i>
		Personnel de maison pour les résidences des responsables élus – 5 pour la résidence du Président, 3 pour la	GSB5	32	Personnel de maison pour les résidences des responsables élus – 5 pour la résidence du Président, 3 pour la résidence du Vice-président, et 3 pour la	GSB5	32	

		STRUCTURE EXISTANTE			STRUCTURE PROPOSÉE			
Bureau et unité		Titre du poste	Grade	Nbr.	Titre du poste	Grade	Nbr.	observations
		résidence du Vice-président, et 3 pour la résidence de chaque commissaire			résidence de chaque commissaire			
		Secrétaire	GSA4	1	Secrétaire	GSA4	1	
<b>Total partiel - Unité des services administratifs</b>				<b>88</b>			<b>90</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>100</b>			<b>118</b>	

#### RECLASSEMENT DE CATÉGORIE DU CHEF DE L'UNITÉ DES MAGASINS

Division des achats et des voyages	<b>Chef d'unité</b>	P2	1	<b>Chef d'unité</b>	<b>P3</b>	<b>1</b>	<i>Reclassement de P2 à P3</i>
------------------------------------	---------------------	----	---	---------------------	-----------	----------	--------------------------------

2012

# Rapport du Sous-comite sur la Reforme des Structures

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3289>

*Downloaded from African Union Common Repository*